



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX**  
**PROVINCE DU NORD-KIVU**  
**DIVISION DPROVINCIALE DE LA JUSTICE DU NORD-KIVU**

**ATTESTATION D'ENREGISTREMENT**

La Division Provinciale de la Justice ayant les Cultes et asbl dans ses attributions, atteste que les membres dirigeants de l'association sans but lucratif dénommée «**Great Lakes Peace Initiative Center**» en sigle «**GLPIC/ASBL**» ayant son siège à GOMA en Province du **NORD-KIVU** à caractère **SOCIAL** et **HUMANITAIRE** ont déposé les documents relatifs au fonctionnement de l'asbl conformément à l'article 04 de la loi n°004/2001 du 20 Juillet 2001 portant dispositions Générales applicables aux associations sans but lucratif et établissements d'utilité publique en RDC et se sont assignés les objectifs repris à l'article 2 de ses statuts.

Après enquêtes attestant la viabilité par nos services techniques le dossier de l'asbl est envoyé au Cabinet du Gouverneur de Province conformément à l'article 5 alinéa 2 de la Loi précitée.

Conformément aux articles 1<sup>er</sup> point B paragraphe 9 de l'ordonnance n°07/018 du 16 mai 2007 portant attributions des Ministères et l'article 4 alinéa 4 de l'édit n°001/2010 du 18 mai 2010 portant dispositions générales applicables aux institutions philanthropiques ouvrant dans le domaine humanitaire et du développement en province du Nord-Kivu ladite asbl est enregistrée sous le N° **JUST.2/...A.8.../GS/CA/DP-NK/2011.**

La présente attestation est délivrée à l'asbl en attendant l'obtention de la personnalité juridique qui sera accordée par le Ministre de la Justice, selon la demande introduite en date du **22/11/2011** et les activités de ladite asbl doivent être menées dans le strict respect de la loi et le maintien de l'ordre public

Fobé Goma, le **25 NOV 2011**  
**LE CHEF DE DIVISION PROVINCIALE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX**  
**Mme M. MASIKA LUTHONGO, JF**

